



Paris, le 27 juin 2011

**Communiqué**

**Bruno Julliard,**  
secrétaire national à l'éducation

### **Non aux peines plancher dans l'éducation nationale !**

Les décrets sur les sanctions dans les établissements d'enseignement secondaire qui viennent de paraître au Journal officiel témoignent une nouvelle fois de l'incapacité du gouvernement à penser l'éducation autrement qu'à coup d'opérations de communication. Si les travaux d'intérêt général vont dans le bon sens, l'automatisme des sanctions est une mesure brutale, injuste et inefficace, imposée contre l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), qui représente les enseignants, les lycéens, les parents, les étudiants et les collectivités territoriales. Ce n'est pas en imposant des peines plancher dans l'éducation nationale que l'on apportera les réponses individualisées dont les élèves ont besoin. Pour que les sanctions et les « mesures de responsabilisation » soient réparatrices, elles doivent être accompagnées à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements. Pour cela, il faut des enseignants, des surveillants, des psychologues scolaires, des équipes en nombre suffisant et qui disposent de temps pour suivre des élèves qui sont d'abord des enfants en souffrance. La lutte contre les violences scolaire nécessite des réponses globales : accompagnement des parents, formation des équipes, suivi individualisé. Rien de tout cela n'est possible en supprimant, comme le fait le gouvernement, des postes par dizaines de milliers.